

VARIÉTÉS.

Le cœur de Louis XVII.—M. le docteur Dureau a publié, il y a quelque temps déjà, dans la *Gazette médicale*, la curieuse note suivante :

M. le professeur Tillaux, sympathique à tous, a inauguré son cours de clinique chirurgicale par une leçon très bien faite dans laquelle il a jeté un coup d'œil sur l'histoire de cette clinique. Un détail de sa leçon nous a intéressé tout particulièrement : il s'agit du cœur de Louis XVII. L'on sait que Philippe-Joseph Pelletan, le grand chirurgien, émule et successeur de Desault, avait été chargé de faire l'autopsie du pauvre enfant mort au Temple et qu'il avait conservé le cœur du dauphin. Pendant la restauration, Pelletan fit toutes les démarches nécessaires pour rendre à la famille royale le viscère conservé, mais d'une part il n'était pas bien en cour, de l'autre il fallait démontrer l'authenticité de l'organe, et Pelletan mourut en 1829, laissant à son fils, professeur comme lui, le soin de continuer les démarches. M. le professeur Tillaux demande, avec notre confrère Corlieu, ce que le cœur de Louis XVII est devenu. Je puis le leur dire.

En juillet 1830, il se trouvait sur le bureau de l'archevêque de Paris, de Quelen, et l'archevêché ayant été pillé, la nouvelle en parvint à P. Pelletan qui, pendant la bataille même, se rendit à l'archevêché occupé par la garde nationale. Pelletan se fit connaître de l'officier commandant et, accompagné par lui, se rendit de suite dans le cabinet de l'archevêque où, au milieu des papiers et objets divers qui jonchaient la pièce, il put retrouver la boîte intacte qui contenait le précieux viscère ; il le remporta chez lui, n'ayant pas le temps de chercher en même temps le volumineux dossier qui jadis avait accompagné la boîte. Pelletan, pour obéir à la volonté de son père, une fois les événements politiques accomplis, se mit en devoir de reconstituer le dossier perdu, et au bout d'un certain temps, il entama avec le représentant du comte de Chambord des négociations analogues à celles commencées par Louis XVIII et Charles X, mais il mourut en 1845.

Enfin, son frère, Gabriel Pelletan, que nous avons tous bien connu, est mort en 1879, laissant à ses héritiers, avec une belle fortune, le soin de poursuivre les négociations entamées, soin qui était une sorte de condition du legs. J'ai eu l'occasion, à cette époque, de voir le notaire chargé de régler cette succession ; devenu notaire honoraire depuis peu, il s'était chargé, comme l'un des exécuteurs testamentaires, de continuer la reconstitution du